

**Procès verbal de la réunion du
Conseil Municipal du Mardi 12.07.2011**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h.30.
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Le mardi 12 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 04.07.2011), se sont réunis.

Etaient présents :

Mr. ANDRE, Maire,
Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB, Mme LOUGE, Maires-Adjointes.

Mr. NADALIN, Mme BRIEZ, Mr. PEEL, Mme SCHIELE, Mr. ANSELME, Mlle MANZON, Mme HADROT, Mr. CRIPIA.

Représentés : Mr. LACOME (par Mr. SCHIELE), Mr. BOISSE (par Mr. PEEL), Mme CHAPUIS (par Mr. NADALIN).

Absents : Mme D'ANNUNZIO, Mme VOUZELLAUD, Mr. ISSAD, Mr. POCHON, Melle ZAMPROGNO, Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO, Mme PUISSEBUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Secrétaire de séance : Mr. PEEL est désigné secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- 1) Informations règlementaires - Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.) :
 - ◆ Décision n° 14/2011 en date du 27.06.2011 : Reprise des concessions n° 615, 694, 942b, 767, 777 et 794, situées dans le cimetière communal, dénommé « ancien cimetière ».
 - ◆ Décision n° 15/2011 en date du 05.07.2011 : Attribution du marché de fourniture et d'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages.
- 2) Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.
- 3) Ressources Humaines.
 - ◆ Régime indemnitaire - Evolution de la prime.
 - ◆ Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Recrutement d'un agent de maintenance en informatique et téléphonie.
- 4) RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté). Demande de subvention auprès du Conseil Général.
- 5) Rénovation de la salle du cinéma de Grenade : lancement d'une étude de faisabilité. Demande de subventions.
- 6) Travaux d'éclairage public.
 - Mise en place de 3 prises pour guirlandes en divers secteurs (tranche 2011).
 - Dépose de l'appareil d'éclairage public n°663 et mise en place de 4 appareils d'éclairage public sur façade Rue Paul Bert.
- 7) Mise en place d'un chantier jeunes.
- 8) Avis à donner sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- 9) Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne.
- 10) Questions diverses.

1) Informations règlementaires :

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Mr. ANDRE rend compte aux conseillers municipaux, des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

- ◆ Décision n° 14/2011 en date du 27.06.2011 : Reprise des concessions n° 615, 694, 942b, 767, 777 et 794, situées dans le cimetière communal, dénommé « ancien cimetière ».

Vu les arrêtés accordant une concession, dans l'ancien cimetière de Grenade :

- à la famille ROMIGUIERE, concession n° 615 carré 1, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 23.11.65)
- à la famille ARTEA, concession n° 694 carré 3, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 16.07.69)
- à la famille GROSSEAU GASC, concession n° 942B carré 6, d'une durée de 20 ans (arrêté en date du 01.10.79)
- à la famille MARTIN, concession n° 767 carré 16, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 18.08.71)
- à la famille DUCOUREAU, concession n° 777 carré 16, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 10.11.71)
- à la famille ROUZAUD, concession n° 794 carré 23, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 01.07.72)

Considérant que les dites concessions échues n'ont pas été renouvelées par les familles, Considérant que les recherches des familles engagées depuis 2006 par la Commune de Grenade sont restées infructueuses,

les concessions référencées : Carré 1 n° 615, Carré 3 n° 694, Carré 6 n° 942B, Carré 16 n° 767 et 777, Carré 23 n° 794, situées dans le cimetière communal dénommé « ancien cimetière », ont été reprises par la Commune de Grenade.

Les dites concessions pourront éventuellement être remises en vente, après exhumation des restes mortuaires.

- ◆ Décision n° 15/2011 en date du 05.07.2011 : Attribution du marché de fourniture et d'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages.

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26,28 et 40 du Code des Marchés Publics),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur le site de la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et La Dépêche, sur le site de la commune et affiché en mairie dès le 5 mai 2011),

Vu les analyses administratives en date des 1^{er} juin et 6 juin 2011 et techniques en date du 24 juin 2011, le marché pour la fourniture et l'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages a été attribué à la société **Confort Maintenance Services**, sise 16, rue Paule Raymondis, 31200 Toulouse, pour un montant de 21 938,00 € HT soit 26 237,85 € TTC.

2) Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.

Mr. le Maire indique qu'il convient tous les ans de sortir de l'inventaire communal, un certain nombre d'ouvrages qui ont été désherbés de la bibliothèque. Il trouve que le mot utilisé pour qualifier cette opération, à savoir « désherber », est très joli.

Mme BRIEZ explique, que dans une bibliothèque comme dans un jardin, il faut désherber pour qu'elle soit belle et attractive. L'opération de désherbage consiste à enlever les ouvrages obsolètes, abîmés, ...

Mr. CRIPIA précise que ce n'est pas une censure.

Mr. le Maire donne la parole à Mme LOUGE, Adjointe déléguée,

Mme LOUGE propose au Conseil Municipal, suite au désherbage annuel autorisé par délibération du 31.03.2009, d'autoriser la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal. Selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés (les livres en question sont visibles à la bibliothèque municipale).

Mme HADROT souhaite savoir ce que vont devenir ces livres.

Mr. ANDRE répond qu'ils vont être pilonnés ou donnés à des associations. Il demande à Mme HADROT si elle connaît des associations qui pourraient être intéressées.

Mme HADROT répond que l'Association Emmaüs par exemple, pourrait être preneuse.

Mr. le Maire fait remarquer qu'il s'agit essentiellement de magazines pour enfants et de quelques romans.

Mme BRIEZ se dit également intéressée dans le cas où aucune association ne se manifesterait.

Mr. le Maire indique que ces suggestions seront transmises aux responsables de la bibliothèque. Il propose de passer au vote.

Suite au désherbage annuel autorisé par délibération du Conseil Municipal du 31.03.2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal.
- précise que, selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés.

3) Ressources Humaines.

♦ Régime indemnitaire - Evolution de la prime.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, le 28 juin 2011, sur l'évolution de la prime annuelle du personnel communal.

Or, au 3^{ème} alinéa de la décision, en ce qui concerne l'évolution en fonction de l'indice majoré 325, une erreur a été commise. Il convient de lire, « dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014 » et non « du mois de mai 2012 ».

Par ailleurs, une précision doit être apportée au 4^{ème} alinéa de la décision.

Mr. SCHIELE explique que le but recherché est de verser, à terme (mai 2014), l'équivalent d'un treizième mois, aux agents. Il rappelle qu'actuellement une part est octroyée au mois de décembre, cette part est revalorisée tous les ans de 100€. La deuxième part calculée sur la notation est versée au mois de mars. L'objectif est donc de tendre vers une évolution de ces deux parts.

Mr. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont déjà débattu sur cette question, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Mr. SCHIELE confirme et précise qu'il convient aujourd'hui de corriger une erreur. Il propose au Conseil Municipal de reprendre la délibération du 28.06.11, en modifiant :

- le 3^{ème} alinéa, comme suit : « 3- le montant global de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part évolue en fonction de l'indice majoré 325 et ce dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014, le réajustement intervenant à l'occasion du versement sur la 2^{ème} part. »
- le 4^{ème} alinéa, comme suit : « 4- d'assimiler les agents stagiaires aux agents titulaires pour le versement de la 1^{ère} part et compte tenu du changement de périodicité pour le versement de la 1^{ère} part, il est entendu, pour les non titulaires de calculer, les conditions d'attribution (6mois) sur les 12 mois, du 1er décembre au 30 novembre.

Les autres critères d'attribution pour la 1^{ère} et la 2^{ème} part restent inchangés par référence à la délibération en date du 14 décembre 2010. ».

Mr. le Maire souhaite rectifier les propos de Mr. SCHIELE. Il indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'une treizième mois.

Mr. SCHIELE fait remarquer qu'il n'a pas parlé de 13^{ème} mois, mais de l'équivalent d'un treizième mois.

Mr. le Maire pense que ce n'est pas du tout cela. Il explique que la Municipalité souhaite faire évoluer la prime annuelle des agents, car à l'heure actuelle, les employés communaux bénéficient d'un régime inférieur à ce qui se pratique en moyenne sur la Communauté de Communes Save et Garonne ou sur les communes environnantes. Ainsi, la commune aura atteint une stabilité au niveau de sa politique sociale. Il estime que l'accord trouvé avec les représentants du personnel, en Comité Technique Paritaire, à savoir une prime annuelle qui atteindrait par agent, en mai 2014, une valeur globale correspondant à l'indice majoré moyen 325, est équitable pour l'ensemble du personnel. Il pense que, depuis 3 ans, grâce à la volonté de la Municipalité, le personnel communal peut se réjouir de réelles avancées sociales. Il rappelle la décision prise par le Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion, à savoir l'assurance maintien de salaire avec la MNT.

Il termine en indiquant qu'il s'agit bien d'une évolution du régime indemnitaire, et il ne faut surtout pas l'assimiler à un treizième mois. Il propose de passer au vote, sachant que cette proposition a déjà été approuvée et qu'il convient aujourd'hui de corriger simplement une erreur de date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'annuler la délibération du 28 juin 2011 relative à l'évolution de la prime annuelle du personnel communal.
- approuve le texte de délibération suivant :

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé de créer le régime indemnitaire des agents sur une base propre à la collectivité et notamment la prime dite de « fin d'année ». Cette prime comporte deux parts :

- une part fixe d'un montant de 400€ pour les agents titulaires et de 100€ pour les stagiaires et contractuels de plus de 6 mois (cette part étant versée sur les salaires du mois de décembre). Par délibération en date du 16 Novembre 2010, cette part a été respectivement portée à 500€ et 125€, à titre exceptionnel
- une part variable dont le montant est fixé à 100 € pour la prime 2006 sur la notation de 2005 puis chaque année au mois de mars de l'année N+1 sur la note de l'année N

Cette part variable a évolué entre 2005 et 2009 comme suit :

notation 2005/salaire Avril 2006 = 100€

notation 2006/ salaire Mars 2007 = 200€

notation 2007/ salaire Mars 2008 = 300€

notation 2008/ salaire Mars 2009 = 400€

notation 2009/salaire Mars 2010 = 500€

et reconduite pour ce même montant par délibération du 22 février 2011 comme suit :

notation 2010/salaire Mars 2011=500€

reconduction pour les exercices à venir.

Considérant les négociations engagées avec les représentants du personnel pour une prime annuelle qui atteindrait par agent avant mai 2014 une valeur globale correspondant à l'indice majoré moyen 325 (au prorata de présence sur l'année et du temps de travail),

Considérant la proposition d'assimiler agent titulaire et agent stagiaire pour la 1^{ère} part,

Considérant que les autres critères d'attribution des deux parts restent inchangés (délibération en date du 14 décembre 2010),

Considérant la proposition des représentants du personnel de modifier la périodicité des versements, à savoir sur le salaire du mois de novembre pour la 1^{ère} part et du mois de mai (à l'issue du sondage réalisé auprès des agents) pour la 2^{ème} part,

Considérant la simulation retenue pour étaler cette augmentation sur les exercices 2011 à 2014,

Considérant l'avis favorable du CTP, en ses séances du 31 mars et 24 juin 2011, sur l'augmentation progressive de la prime annuelle telle qu'elle est présentée à compter de 2011 et avant mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1- d'une augmentation progressive de la prime annuelle comme suit :

- 1^{ère} part versée sur le salaire de novembre 2011 : 600€ (150€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2^{ème} part versée sur le salaire de mai 2012 : 500€
- 1^{ère} part versée sur le salaire de novembre 2012 : 700€ (175€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2^{ème} part versée sur le salaire de mai 2013 : 500€
- 1^{ère} part versée sur le salaire de novembre 2013 : 800€ (200€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2^{ème} part versée sur le salaire de mai 2014 : 700€ .

2- que les versements de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part seront reconduits les années suivantes pour ces mêmes montants (800€ pour la 1^{ère} part et 700€ pour la 2^{ème} part/ 200€ pour les non titulaires) et selon cette même périodicité.

3- que le montant global de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part évolue en fonction de l'indice majoré 325 et ce dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014, le réajustement intervenant à l'occasion du versement de la 2^{ème} part.

4- d'assimiler les agents stagiaires aux agents titulaires pour le versement de la 1^{ère} part *et compte tenu du changement de périodicité pour le versement de la 1^{ère} part, il est entendu, pour les non titulaires de calculer, les conditions d'attribution (6mois) sur les 12 mois, du 1er décembre au 30 novembre.*

Les autres critères d'attribution pour la 1^{ère} et la 2^{ème} part restent inchangés par référence à la délibération en date du 14 décembre 2010

♦ Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Recrutement d'un agent de maintenance en informatique et téléphonie.

Dans le cadre du dispositif mis en place pour favoriser l'emploi des jeunes, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose de recruter 1 CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi), dans les conditions suivantes :

Précision sur le contrat	Précision sur l'aide de l'Etat
Agent de maintenance en informatique et téléphonie (35h/6 mois)	70% du SMIC dans la limite de 20 hebdomadaires Montant de l'aide mensuelle : 546€

Mr. SCHIELE précise qu'il s'agit de remplacer un CAE qui est parti, depuis 3 mois, et qui est indispensable au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

**4) RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)
Demande de subvention auprès du Conseil Général.**

Mme LE BELLER, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED), concernant l'année scolaire 2010/2011, dont le détail figure en annexe.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter du Département, une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2011, pour le R.A.S.E.D.

Mr. le Maire fait remarquer que cette délibération est prise tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département, une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2011, pour le R.A.S.E.D. de Grenade.

**5) Rénovation de la salle du cinéma de Grenade : lancement d'une étude de faisabilité.
Demande de subventions.**

Mme LOUGE, Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le cinéma de Grenade est un cinéma de proximité classé Art et essai qui propose une programmation variée. Elle explique qu'il s'agit d'un lieu de rencontre, de convivialité, et d'échanges culturels. Elle indique qu'aujourd'hui, ce cinéma doit s'adapter à l'évolution technologique dans la mesure où le format numérique va devenir, dans les années à venir, le principal format de diffusion. La Commune de Grenade envisage donc la modernisation de sa salle de cinéma et son passage au numérique.

Face à l'importance des investissements, la Région Midi-Pyrénées et le C.N.C. (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) ont mis en place des dispositifs de subventions permettant de financer ces travaux.

Mme LOUGE propose au Conseil Municipal de lancer un marché de maîtrise d'œuvre qui comporterait deux tranches :

- 1ère tranche : étude de la rénovation qui permettrait de déterminer le coût des travaux et la solution qui pourrait être retenue (technique et financièrement) concernant le dispositif de projection (tout numérique ou double projection).
La 1ère partie de cette étude permettra de déposer le dossier auprès des organismes qui subventionnent, à savoir le CNC et la Région,
- 2ème tranche (tranche conditionnelle) : en fonction des coûts, des subventions obtenues et de la capacité financière de la commune, la décision de lancer ou de ne pas lancer la phase travaux serait prise.

Mr. le Maire indique que cela fait deux ans qu'il travaille avec les services et l'adjointe déléguée, sur le passage au numérique du cinéma. Il dit avoir rencontré la Vice-Présidente de la Région chargée de la Culture, et avoir évoqué ce dossier avec elle. Il ajoute qu'il fait de ce projet, une priorité, car Grenade est centralité sectorielle du Scot Nord Toulousain, elle est le centre d'une communauté de communes de projets, et c'est une ville qui doit devenir une ville de Culture. Le cinéma de Grenade est un élément historique et essentiel de la politique culturelle de la ville. Il fait remarquer également que c'est une des rares salles dans le secteur, et qui sert l'intercommunalité. Il rappelle l'opération « Cinéma en plein air » qui a lieu tous les étés, et qui permet d'amener le cinéma dans les villages. Une subvention a été votée en ce sens, en Conseil Communautaire. C'est une manifestation qui remporte un franc succès tous les ans. Concernant le projet de rénovation du cinéma, Mr. le Maire indique que des réunions de travail ont été organisées avec le Président du cinéma. Il précise que le problème est financier. Tout en restant une priorité, il y aura des arbitrages à faire.

Mme BRIEZ fait remarquer aux conseillers municipaux, que le cinéma de Grenade est représenté dans l'assistance.

Mr. DELMAS explique que la commune aura effectivement un choix à faire : la double projection ou le tout numérique. Il précise que si elle retient la solution de la double projection, cela coûtera plus cher et demandera de lourds travaux. Il pense si la solution du tout numérique est possible, un effort pourra être fait sur l'aménagement de la salle. D'après Mr. ALLENDE, Président de l'Association Grenade Cinéma, le tout numérique serait de l'ordre du possible pour faire fonctionner le cinéma de Grenade. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le principe de l'opération,
- accepte le projet d'étude préalable à la rénovation de la salle de cinéma et à son passage au numérique,
- approuve la désignation d'un maître d'œuvre, dans les conditions décrites ci-dessus,
- autorise Mr. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) et de tout autre éventuel partenaire.

6) Travaux d'éclairage public.

Mise en place de 3 prises pour guirlandes en divers secteurs (tranche 2011).

Mr. KACZMAREK, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants:

- Mise en place de 3 prises pour guirlandes sur façade (Rue Victor Hugo, Rue René Teisseire et Rue de la République).

Le coût total de ce projet est estimé à 1 457€.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 421€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 421€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune.

Dépose de l'appareil d'éclairage public n°663 et mise en place de 4 appareils d'éclairage public sur façade Rue Paul Bert.

Mr. KACZMAREK, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

- Dépose de l'ensemble d'éclairage public existant n°663 situé Rue Paul Bert, suite à la construction d'un bâtiment pour LA CITE JARDINS. Confection d'une boîte de jonction souterraine afin d'assurer la continuité de l'éclairage public. Travaux déjà réalisés en urgence par l'entreprise GABRIELLE.
- Confection d'une descente aérosouterraine en câble d'éclairage public sur le poteau béton implanté par ERDF.
- Fourniture et pose de 4 appareils d'éclairage public de type décoratif (modèle déjà existant sur la commune) équipés d'une source 100 Watts SHP, à installer sur la façade de l'ancien Collège.
- Réalisation du câblage d'éclairage public correspondant (souterrain en traversée de rue + façade).

Le coût total de ce projet est estimé à 14 275€.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 4 134€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 4 134€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune.

7) Mise en place d'un chantier jeunes.

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que la Ville de Grenade souhaite organiser un chantier jeunes, pendant les vacances d'été 2011. L'objectif de ce chantier est de permettre à de jeunes grenadains de réaliser un acte citoyen tout en leur permettant d'échanger, d'avancer dans l'intérêt général et d'obtenir une aide au financement d'un projet personnel.

Ce chantier vise une action sociale et consisterait :

- à remettre en état et à embellir la façade du bâtiment, situé rue de Belfort, et occupé par « Grenade Solidarité » (structure portée par la CCAS : aide alimentaire et Vêt Echange),
- à organiser une collecte pour Vêt Echange.

Les modalités proposées :

- o Groupe de 8 jeunes, de 16-17 ans,
- o Durée du chantier : 7 jours courant juillet 2011,
- o Horaires : de 9h-12h et de 13h à 16h,
- o Encadrement : un animateur et un agent des services techniques si besoin.

En contrepartie, la Commune de Grenade attribuerait à chacun de ces 8 jeunes, une bourse de 200 €, destinée à financer un projet personnel (formation, vacances, permis de conduire, ...). Les crédits nécessaires ont été votés au BP 2011.

Mr. DELMAS souhaite apporter quelques précisions : 83 jeunes ont participé à l'opération « Jobs d'été » organisée par le PIJ. Sur ces 83 jeunes, 18 n'ont pas trouvé de travail pour l'été. 13 de ces 18 jeunes se sont dits intéressés par ce chantier jeunes. 8 d'entre eux ont été retenus. Le PIJ a aidé les autres jeunes à trouver une activité pour l'été. Concernant ce chantier jeunes, Mr. DELMAS explique que la commune a souhaité retenir la tranche d'âge 16-17 ans, car les jeunes de cet âge ont plus de difficultés que les autres à trouver du travail, les employeurs ne leur faisant pas toujours confiance. La sélection s'est faite par rapport au projet personnel qu'ils ont du rédiger (aide au permis de conduire, aide à un proche en difficulté, etc ...). Mr. DELMAS ajoute qu'il a rencontré individuellement ces 8 jeunes et qu'il les a sentis très motivés. Il termine en indiquant que ce chantier qui comporte également un volet humanitaire, va permettre à ces jeunes de s'investir dans un projet commun avec au bout, un petit pécule pour financer un projet personnel.

Mr. le Maire fait remarquer que ce projet est dans la continuité du travail mené par les services et JP DELMAS, en direction de la Jeunesse. Il pense que c'est une excellente initiative qu'il faudra renouveler dans la mesure du possible.

Mr. DELMAS indique que d'autres projets sont à l'étude, dont un touchant le milieu naturel et plus particulièrement les zones humides. Une réflexion est en cours avec Mr. BOISSE, Conseiller Municipal, et l'Association Nature Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise en place de ce chantier jeunes, pendant les vacances d'été 2011,
- d'adopter les modalités telles que présentées,
- d'autoriser Mr. DELMAS, Maire Adjoint, de signer toutes pièces dans cette affaire, et notamment les contrats d'engagement à passer avec les 8 jeunes qui seront retenus.

8) Avis à donner sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire indique :

1°/ Le rappel du contexte :

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé au 31 décembre 2011 la date-butoir impartie aux préfets pour arrêter les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Ces schémas s'inscrivent dans la perspective de ce que le législateur a appelé « l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale », prévus pour le 1er juin 2013 et ayant un triple objectif :

- la couverture intégrale du territoire national par des EPCI à fiscalité propre
- la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales
- la rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes.

A ce titre, peuvent être prévues la création, la transformation, la fusion ou la modification des périmètres d'EPCI, ou encore, pour les syndicats de communes ou syndicats mixtes, leur suppression, transformation, ou fusion.

L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) a fait un premier constat au niveau national suite à l'élaboration des SDCI par les Préfectures, sur 90 schémas :

- Un taux de réduction d'EPCI de 34%
- Plus de 300 projets de fusions envisagés (variable d'un département à l'autre)
- Une ambition élevée de réduction des syndicats (taux de 32%).

Les SDCI sont soumis pour avis consultatif aux communes et intercommunalités. C'est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui sera consultée par la suite. Le pouvoir d'amendement du schéma incombe à la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

Il est rappelé que le SDCI a un caractère règlementaire, contrairement à celui de 2006. Il est prévu qu'il soit révisable tous les 6 ans.

2°/ Les propositions de la Préfecture de la Haute-Garonne qui concerne le territoire :

Par un courrier en date du 20.04.2011, reçu en Mairie de Grenade le 27 avril 2011, Monsieur le Préfet de la Haute Garonne a adressé pour avis, le SDCI. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Les principaux éléments du SDCI qui impactent notre territoire sont les suivants :

Il est préconisé la dissolution de la Communauté de Communes de Save au Touch à l'horizon 2015 du fait qu' « elle présente la particularité de regrouper des communes à la taille et aux problématiques très différentes ». Il est indiqué dans le schéma actuel que les communes de Lèguevin, La Salvétat Saint-Gilles et Plaisance du Touch ont vocation notamment en termes de développement économique et de bassin de vie, à intégrer la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT). Ainsi les cinq autres communes (Lévignac, Lasserre, Mérenvielle, Pradère les Bourguets et Sainte-Livrade) rejoindraient un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre résultant de la fusion des Communautés de Communes de CADOURS et de la Communauté de Communes SAVE&GARONNE.

Le schéma proposé évoque également la possibilité de création d'une métropole à horizon 2016-2018, en rappelant le seuil de 500 000 habitants avec la possibilité de reprise de compétences intercommunales auxquelles s'ajouteraient des compétences départementales (les transports scolaires, la gestion des routes départementales et les compétences relatives aux zones d'activités...) et des compétences régionales (compétences relatives à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques). Le schéma indique que l'aire urbaine de Toulouse s'étend au-delà des limites de la CUGT et que des communes aux franges sud et ouest de celle-ci pourraient intégrer à moyen terme une future métropole.

Le SDCI précise également qu' « une réflexion sur la création d'un pôle métropolitain de l'agglomération toulousaine pourrait être engagée entre la communauté urbaine, les 2 communautés d'agglomération et les communautés de communes intéressées ». Il indique qu'il pourrait constituer « une alternative crédible à une expansion géographique de la communauté urbaine ».

Par ailleurs, le SIVU des eaux St Jory -Castelnau d'Estretfonds et le SI des eaux de la Vallée de la Save composant le syndicat des syndicats, ont délégué au SMEA31, le transport et le stockage de l'eau potable. Dans un souci de rationalisation de la carte des syndicats mixtes et des syndicats de communes, il est envisagé l'adhésion du SIVU des eaux St Jory -Castelnau d'Estretfonds et du SI des eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours, aux compétences « production » et « distribution d'eau potable » exercée par le SMEA31. Dès lors, le maintien en activité du syndicat de syndicats ne serait plus justifié et celui-ci pourrait être dissous.

En outre, le SDCI actuel met l'accent sur la suppression des syndicats primaires d'électricité et la mise en place par le SDEHG de collèges territoriaux pour l'élection des représentants des communes au comité syndical.

Le SDCI prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées et la reprise de la prestation par le Conseil Général de la Haute-Garonne, l'objet du SITPA ne correspondant pas à la définition légale de la mission d'un syndicat de communes dont la vocation et d'exercer une ou plusieurs compétences émanant de ses communes membres.

Enfin, le SDCI préconise également la dissolution des syndicats intercommunaux dont le périmètre est totalement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre et la reprise par l'EPCI à fiscalité propre des compétences précédemment exercées par ces syndicats. Il cite à ce titre, le SIVU à vocation scolaire de Bretx, Menville et Saint Paul sur Save et le SIVU Rivage où il préconise la reprise de la compétence par les Communes ou par l'intercommunalité.

3°/ La position du Conseil Municipal :

Les propositions faites à travers le SDCI appellent les remarques suivantes :

Il est rappelé que la Communauté de Communes SAVE&GARONNE née de la fusion de deux syndicats intercommunaux en 2003, a construit une intercommunalité qui repose sur une adhésion locale forte autour d'un projet de développement durable et sur des objectifs de solidarité financière. Il est constaté que la Communauté de Communes de Cadours, dont la population dépasse 5000 habitants, et les communes concernées de la Save au Touch, se sont déjà prononcées en défaveur de leur rattachement à la CCSG. Il est rappelé en référence au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, que les élus ne souhaitent pas se voir imposer des rattachements contre leur gré.

Il est également constaté que les propositions faites dans le cadre du SDCI ne tiennent pas compte des « pôles de centralité » identifiés dans le cadre du SCOT Nord Toulousain et que les Communes de la Save au Touch ne font pas partie de ce SCOT.

Les incidences patrimoniales, financières et juridiques des rapprochements proposés sont méconnues. Les compétences exercées par les EPCI sont de nature différente et cela induirait un rapatriement de certaines attributions vers les Communes, qui ne sont plus en mesure de les financer (exemple : compétence scolaire).

A cela s'ajoute l'application immédiate des nouvelles règles concernant la répartition des sièges qui, si la disposition n'est pas modifiée par voie législative, amènent des interrogations complémentaires.

Du point de vue financier, il est très difficile, en cas de modification de périmètres, de faire des simulations, même en termes de fiscalité, car il manque de nombreux éléments (bases CFE 2011, répartition CVAE, IFER... commune par commune). Il est également rappelé que la Communauté de Communes de CADOURS est à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Communauté de Communes SAVE et GARONNE à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Par ailleurs, une interrogation demeure quant au niveau de dotation de l'Etat (notamment de DGF) que percevrait le nouvel EPCI envisagé dans le schéma.

La suppression de certains syndicats tels que le SIVU RIVAGE et le SIVS amènerait la Communauté de Communes à prendre des compétences nouvelles qu'elle n'est pas en mesure d'exercer et laisse craindre une rupture de l'égalité des usagers devant le service public. A l'inverse, les conséquences d'un rapatriement des compétences de ces syndicats sur les communes membres, auraient des conséquences à la fois sur le devenir des personnels et sur le niveau de service rendu à la population.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de SDCI présenté,
- d'émettre le souhait d'un maintien des structures intercommunales en l'état,
- de demander une clause de revoyure du SDCI avancée à 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour que le présent avis soit pris en compte par les instances et les autorités compétentes pour l'élaboration du SDCI.

9) Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, Mr. le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne (cf document joint en annexe).

Mr. le Maire commente les principaux éléments figurant dans ce rapport.

Il indique que le lancement de la démarche Agenda 21 et le renforcement des compétences historiques ont contribué à faire connaître et reconnaître la Communauté de Communes Save et Garonne.

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, le territoire bascule progressivement vers une intercommunalité de « projets ».

Sur 2010, la Communauté de Communes a continué à structurer ses compétences historiques telles que la voirie, la collecte des déchets, les crèches et le tourisme. Les choix opérés dans ces domaines sont venus conforter l'institution :

- *La reprise en gestion directe des crèches :*

Afin de sécuriser et d'unifier la gestion des trois crèches du territoire, la CCSG a décidé de procéder à leur reprise en gestion directe. Il s'agissait de crèches associatives et il y avait des difficultés à coordonner l'ensemble de ces 3 crèches. Par ailleurs, compte tenu des restrictions budgétaires de la CAF, la CCSG a décidé de rationaliser la compétence Petite Enfance sur le territoire. Ce fut une décision très volontariste de la CCSG. Un problème est mis en avant, à savoir la difficulté rencontrée par la collectivité pour trouver des personnels diplômés.

- *L'optimisation du service de collecte et la réflexion sur le porte à porte :*

L'année 2010 est marquée par une baisse du tonnage de déchets ménagers collectés. Cette diminution du tonnage des déchets ménagers entraîne une augmentation du tonnage des déchets triés et donc une recette supplémentaire pour la CCSG et une diminution de la TEOM.

Concernant le tri des déchets, la CCSG poursuit sa réflexion concernant la collecte sélective en bac individuel ou collectif selon le type d'habitat. Une enquête va être menée auprès des administrés.

- *La voirie :*

Les réalisations au niveau du programme « voirie » ont été très importantes en 2010. La CCSG a également mis en œuvre un programme d'entretien (curage de fossés et fauchage) permettant d'assurer l'entretien préventif des voies de façon efficace.

En ce qui concerne l'Agenda 21, suite au travail mené depuis 2009, le plan d'actions sur 5 ans a été arrêté.

Le Conseil Municipal prend acte.

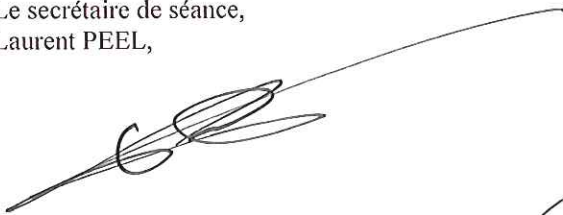
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Séance levée à 19 h. 25

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :


Le secrétaire de séance,
Laurent PEEL,



Le Maire,
Rémy ANDRE,



Pour approbation :

Rémy ANDRE 	Jean-Paul DELMAS 	Claudine LE BELLER	Théodore KACZMAREK 
Marc SCHIELE 	Ghislaine BENTROB 	Monique LOUGE 	Jean-Luc LACOME représenté
Serge NADALIN	Monique D'ANNUNZIO absente	Serge BOISSE représenté	Valentine VOUZELLAUD absente
Dominique BRIEZ 	Françoise CHAPUIS représentée	Laurent PEEL 	Sandrine SCHIELE
Eric ANSELME	Sabine MANZON 	Kader ISSAD absent	Nadine HADROT
Pascal POCHON absent	Brigitte ZAMPROGNO absente	Jean-Jacques CRIPIA	Danielle COLL absente
Jean-Marc VIZZINI absent	Véronique VOLTO absente	L. PUISSEGUR-GAZEAU absente	Guillaume SOULAYRES absent
Frédéric MAUTOR absent			

ANNEXES :

Fds	Cote	N° inventaire	Titre	Auteur	Edition	Px achat
0		93123204823	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123204986	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206694	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206635	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206335	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123205280	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206015	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206148	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206855	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123205179	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206629	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206854	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123204656	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206344	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206627	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206696	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206834	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206636	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206697	Tocade N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207799	Tocade N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207800	Tocade N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206835	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123206633	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207123	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207125	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207444	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207785	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207786	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207834	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			
0		93123207879	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou			

REVUES

0	93123207880	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208062	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208223	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208231	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123206892	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207128	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207486	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123206735	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207784	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123206929	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207129	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207488	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207782	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207787	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207829	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207840	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208080	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208219	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208229	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207121	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207563	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207793	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207883	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123207967	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208230	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208409	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208504	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208784	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208410	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208453	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208505	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208696	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123209306	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou
0	93123208441	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou

REVUES



0	93123208449	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
0	93123208724	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
0	93123208789	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
0	93123208737	Parents N° 232 : Pikou partage son joujou	Hachette filpacchi
0	93123208494	Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou	Hachette filpacchi
0	93123208503	Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou	Hachette filpacchi
0	93123208733	Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou	Hachette filpacchi
0	93123208787	Géo ado N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani presse
0	93123208788		Milani Presse
2	93123204547	Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Presse
2	93123208944	Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Presse
2	93123204763	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
2	93123206626	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123206843	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123206695	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123206693	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123204625	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
2	93123206370	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
2	93123206852	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
2	93123206738	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123206844	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207124	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207493	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207788	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207789	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207790	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207837	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207841	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207878	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207980	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
2	93123207999	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse

REVUES

↖ ↗

93123208226	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208233	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208238	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208341	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123206894	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207445	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207794	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208232	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208237	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123206891	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207119	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207120	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207443	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207564	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207791	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207832	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207890	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207984	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208079	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208227	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208235	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123207127	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123207489	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123207780	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123207807	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123207836	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123207882	Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou	Milani Jeunesse
93123208450	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208440	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse
93123208447	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard Jeunesse

REVUES

2		93123208725	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208790	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208443	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208451	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208456	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208506	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208727	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208729	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123208781	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123209114	Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
2		93123209739	Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	Milian Presse
10		93123204564	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	Milian Presse
10		93123204565	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123204936	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123204984	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123204985	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123206328	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123206371	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123205129	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123204981	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123206632	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123206836	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123207122	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123207561	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123207843	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123207891	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	Bayard jeunesse
10		93123207792	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123208234	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
10		93123201874	Aime-toi, la vie t'aîmera	R. Laffont - 1992
10		93123206241	Vendues !	Le Grand Livre du Mois - 1992
10		93123201565	Animaux du monde	Paragon - 2003
10		73123200106	Les comptines de Pikou	éd. Milian - [200...]
10		93123202623	Moi : Histoires de ma vie	Presses de la Renaissance - 1991
10		93123201792	Le temps des cathédrales	France Loisirs - 1966

MONOGRAPHIES

DOCS

REVUES

A

10	940.1 DU	93123202039	Male Moyen Age	Duby Georges	Flammarion - 1988			
10	944.028	93123202142	Renée de France : "Ce lys au milieu des épines"	Gil Christiane	Perrin - 1990			
10	944.8 DU	93123200399	Le pays des asphodèles	Durand-Tulou Adrienne	Payot - 1989			
10	A BEL im	93123204472	Imagerie des Princesses	Beliveau Nathalie	Fleurus - 2003			
10	A BEL so	93123204786	Le soleil ça sert à quoi ?	Bellier Sophie	éd. Fleurus - 2003			
10	A DUF au	93123203841	Au bain	Dufresne Didier	Mango jeunesse - 2003			
10	A DUF bo	93123203838	Bon anniversaire !	Dufresne Didier	Mango - 2004			
10	A DUF en	93123203835	En voiture	Guettier Bénédicte	Editions Mango - 2002			
10	A GUE né	93123207058	Le nœuphar de Nymphéa	Lichfield Jo	Casterman - DL 1997			
10	A LIT di	93123207059	Dinosaures	Lichfield Jo	Usborne publ. - cop. 2004			
10	A LIT se	93123207030	Les secours	Malone Vincent	Usborne publ. - cop. 2004			
10	A MAL ma	93123202762	Ma zomzé	Roubaud Jacques	Éd. du Seuil - 2004			
10	A ROU cr	93123201262	Le crocodile	Crozon Alain	Rue du monde - 2001			
10	Alb CRO	93123202195	Ours à roulettes	Maisongrande Henri	Seuil jeunesse - 2003			
10	B VER	93123202034	Verlaine	Loubier Jean-Marc	Charron Pierre - 1972			
10	B 791.4	93123202526	Michel Simon : roman d'un jouisseur	Huet Philippe	Ramsay - 1989			
10	B 791.4	93123202534	Bourvil ou la tendresse du rite	Casarès Maria	Albin Michel - 1990			
10	B 792 C	93123202589	Résidente privilégiée	Kersauson Olivier de	Fayard - 1980			
10	B 797.1	93123202580	Mémoires salées	De Grèce Michel	R. Laffont - 1985			
10	B 929.7	93123202348	Mémoires insolites	Higham Charles	XO éditions - 2004			
10	B 941.0	93123202592	La scandaleuse duchesse de Windsor	Bordonove Georges	J.-C. Lattès - 1989			
10	B 944.0	93123202067	Henri III		le Grand livre du mois - 1988			
10	B 944.0	93123202586	Mémoires de mademoiselle Avrillon, première femme de chambre de l'impératrice, sur la vie privée de Josephine, sa famille et sa cour		Mercure de France - 1987			
10	B 944.0	93123202858	Charles Martel	Devosse Jean	Marabout - 1979			
10	B 362.76	93123206567	L'enfant derrière la porte	Bisson David	B. Grasset - 1993			
10	B 791 VA	93123202529	Monsieur Vanet : Un an d'entretiens	Cartier Jacqueline	R. Laffont - 1989			
10	B 791.4	93123202006	Desirs d'étoiles - Volume III	Mitterrand Frédéric	Fixot - 1992			
10	B 791.4	93123202535	Simone Signoret ou la mémoire partagée	David Catherine	R. Laffont - 1990			
10	B 791.43	93123202518	D'une étoile à l'autre	Vadim Roger	Édition N° 1 - 1986			
10	B 791.43	93123202520	La vie à belles dents	Carné Marcel	P. Belfond - 1989			
10	B 791.43	93123202524	Mémoires d'éléphant	Oury Gérard	Olivier Orban			
10	B 791.45	93123202559	Tous les bonheurs sont provisoires	Sevrain Pascal	Albin Michel - 1995			

| Docs

| NOVOGRAPHIES

| Docs

10	B 792 RE	93123202536	Madeline Renaud	Loriot Noelle	Presses de la Renaissance - 1993		
10	B 941.81	93123202143	La reine Victoria	Langlade Jacques de	France Loisirs - 2000		
10	B 943.07	93123202123	Louis II de Bavière	Carrs Jean Des	France Loisirs - 1975		
10	B 944.03	93123202117	Madame Du Barry	Castelot André	France Loisirs - 1989		
10	BDE BER	93123204331	Mon cousin dans la mort	Bernatets Denis	Petit à petit - 2004		
10	BDE CUA	93123205511	Restons zen !	Cuadrado Marc	Dupuis - DL 2006		
10	BDE DAV	93123203930	Chat Académie	Davis Jim	Dargaud - 2004		
10	BDE DAV	93123203931	C'est la fête : tome 37	Davis Jim	Dargaud - 2003		
10	BDE DAV	93123203933	Fait le poids	Davis Jim	Dargaud - 2004		
10	BDE GOS	93123201580	Le devin	Goscimny René	Dargaud - 1992		
10	BDE GOS	93123202564	La serpe d'or	Goscimny René	Hachette - 2004		
10	BDE NAP	93123201568	Napoléon : Les grandes biographies	Velasco Miguel Aleman	Edito-Service - 1983		
10	BDE TOM	93123201596	Spirou et Fantasio à Moscou	Tome-Jany	Dupuis - 1990		
10	BDJ HAN	93123208740	Tensui : l'eau céleste	Hanawa Kazuichi	Castelman - cop. 2008		
10	BDJ KAK	93123208720	Lin 3 : les trois soeurs intrépides	Kakinouchi Narumi	Pika éd. - cop. 2003		
10	BDJ TAN	93123204121	Full Moon : à la recherche de la Pleine Lune	Tanemura Arina	Glenat - 2006		
10	Ban CHA	93123201605	Chihuahua Pearl	Charlier	Dargaud - 1973		
10	Ban DIS	93123201572	La vie tépidante d'Ono Picosou	Disney Walt	Walt Disney Productions - 1972		
10	Ban HER	93123201595	La loi de l'ouragan	Hermann et Greg	Dargaud - 1973		
10	Ban ZEP	93123201823	Titeuf et le derrière des choses	Zep	Glenat - 1996		
10	E 790.	93123201502	Copain des jeux	Frattini Stéphane	Milan - 1999		
10	E 641 RO	93123203634	Pâtisserie dans l'assiette (1e)	Roques Nathalie	Mango - 2005		
10	E BLY ci	93123206750	Le Club des Cinq et le secret du vieux puits	Byron Enid	Hachette Jeunesse Roman - DL 2007		
10	E LAP oe	93123203240	L'oeil du dragon : Belphégor	Laporte Michel	Mango - 2002		
10	J CAB	93123203100	Une princesse amoureuse	Cabot Meg	Hachette jeunesse - 2004		
10	J BRA de	93123203972	Le dernier été	Brashares Ann	Gallimard-Jeunesse - 2007		
10	J MAC m	93123202608	Le marchand de peur	Maehale D.J.	Editions du Rocher - 2003		
10	J MUC 10	93123205289	Cent jours en enfer	Muchamore Robert	Castelman - DL 2007		
10	J ROW/ha	93123202914	Harry Potter et le prince de sang-mêlé	Rowling Joanne K.	Gallimard Jeunesse - 2005		
10	P HUG a	93123202026	L'art d'être grand-père- les chansons des rues et des bois	Hugo Victor	Bookking international - 1995		
10	R PON	93123203270	Dernier porteur d'eau (1e)	Ponçon Jean-Claude	Editions du Rouergue - 2004		
10	R DUPE	93123203134	Les enfants du Pas du Loup	Dupuy Marie-Bernadette	Presses De La Cite - 2005		

Nono GRAPHIE FICTION

Bibliothèque Grenade		DATE: 02/07/2011	PAGE: 8
10	R REY a	93123206008	Augustine Rouvière, cévénole
10	R ABE d	93123200005	[La Jémoisselle de Vérignac
10	R ADI hi	93123204440	L'hibiscus pourpre
10	R ADL m.	93123200006	Du moment qu'elle me laisse le chat
10	R ARM b	93123201201	Au Bonheur du Matin
10	R BAL ci	93123203803	Ciente
10	R BEA hé	93123200085	Héloïse
10	R BET or	93123203286	orange aux giroflles (L')
10	R BON c	93123200153	Comédie de l'innocence
10	R BON g	93123200151	Le Guetteur immobile : roman
10	R BOR en	93123202286	Des enfants tombés du ciel
10	R CAR g	93123200206	Les Grands Désordres
10	R CAR v	93123200220	Vin bourru (Le)
10	R CAU c	93123200243	Les cuïottes courtes
10	R CHA se	93123204483	Le seigneur de Bombay
10	R CLA a	93123200276	Amarok : roman
10	R CLA z	93123200277	L'Angéus du soir : roman
10	R CLA d	93123200280	Le Désespoir des singes : roman
10	R CLA e	93123200281	L'enfant à l'oreille cassée
10	R CLA f	93123200283	La Femme de guerre
10	R CLA h	93123200273	Hiarcana
10	R CLA m	93123200275	Miséricorde. T.3
10	R CLA o	93123201164	Maudits sauvages : roman
10	R CLA o	93123200274	L'Or de la terre
10	R CLA q	93123200286	Quand j'étais capitaine
10	R CLA sa	93123200271	La saison des loups
10	R CON c	93123200313	Confidence pour confiance
10	R COU fi	93123203491	française de l'Ombre (la)
10	R DEF d	93123201118	Dernière Colline (la)
10	R DEF r	93123201054	Rue de la soie : 1947-1949
10	R DEN tr	93123206203	Les Trois-Chênes
10	R DES i1	93123200373	Louison ou l'Heure exquise : roman
10	R DES p	93123200372	Pauline de sa jeunesse
10	R DOM p	93123200380	Plus tard au bord du lac : roman
	Rey Anna		
	Abert Hélène		
	Adichie Ngozi Chimamanda		
	Adler Philippe		
	Armand Marie-Paul		
	Balasko Josiane		
	Beaussant Philippe		
	BETELLE ROGER		
	Bontempelli Massimo		
	Bonnafé Claire		
	Bordes Gilbert		
	Cardinal Marie		
	Carrière Jean-Claude		
	Cau Jean		
	Chandra Vikram		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Claude Hervé		
	Claude Hervé		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Clavel Bernard		
	Constant Paule		
	Coulter Catherine		
	Deforges Régine		
	Deforges Régine		
	Denuzière Maurice		
	Deschamps Fanny		
	Deschamps Fanny		
	Domerc Marcel		
	R. Laffont - 1997		
	A. Carrière - 1995		
	France Loisirs - 2004		
	Balland - 1994		
	Presses de la Cité - 2003		
	Fayard - 2004		
	le Grand livre du mois - cop. 1993		
	Ed. du Rouergue - 2001		
	Ecriture - 2001		
	Balland - 1990		
	R. Laffont - 2003		
	Grasset - 1987		
	Plon - 2000		
	France Loisirs - 1989		
	R. Laffont - 2008		
	France Loisirs - 1987		
	France Loisirs - 1988		
	Flammarion - 1989		
	Ramsay - 1986		
	[le Livre de Paris] - 1979		
	France Loisirs - 1983		
	France Loisirs - 1986		
	France Loisirs - 1989		
	France Loisirs - 1985		
	Le grand livre du mois - 1990		
	Robert Laffont - 1976		
	Gallimard - 1998		
	France Loisirs - 1997		
	Fayard - 1996		
	Fayard - 1994		
	Fayard - 1994		
	Denoël - 1985		
	Librairie générale française - 1990		
	Albin Michel - 1998		
	Ramsay - 1978		

Bibliothèque Grenade		DATE: 02/07/2011	PAGE: 9		
10	R DOR li	93123200385	Les lits à une place	Doñin Françoise	éd. France Loisirs - 1981
10	R ELI v	93123200408	Le voile soulevé : nouvelle	Eliot George	Ombres - 1989
10	R FAU p	93123200419	Le perroquet de Sarah : roman	Fauche Xavier	Bailand - 1992
10	R FRA s	93123200426	La séparation	Franck Dan	Editions du Seuil - 1991
10	R GAR au	93123201662	L'autotome du patriarche	Garcia Marquez Gabriel	Grasset & Fasquelle - 1976
10	R GEO f	93123200475	La folle avoine	Georgy Guy	Flammarion - 1991
10	R GLI l	93123200489	La Lézarde	Gratteaux Edouard	Seuil - 1984
10	R GRA m	93123200493	Mémé Santerre	Gilbert Hervé	le Livre de Paris - 1975
10	R GUI a	93123202891	A l'amni qui ne m'a pas sauvé la vie	Guibert Hervé	Gallimard - 1993
10	R GUI d	93123200521	Diadorin	Rosa Joao Guimaraes	10-18 - 1995
10	R HUB gr	93123201872	Le grand chemin	Hubert Jean-Loup	France Loisirs - 1989
10	R HUG m1	93123200563	Les Misérables. Tome I	Hugo Victor	Booking international - 1996
10	R HUG m2	93123200562	Les misérables. Tome II	Hugo Victor	Booking international - 1996
10	R HUG m3	93123200561	Les misérables - Tome III	Hugo Victor	Booking international - 1996
10	R JAC b3	93123200573	Barrage sur le Nil	Jaoc Christian	Pocket - 1996
10	R JAC m2	93123200572	Maître Hiram et le roi Salomon	Jaoc Christian	Presses pocket - 1991
10	R JAC p4	93123200574	Pour l'amour de Philae : roman	Jardín Alexandre	Presses pocket - 1992
10	R JAR f	93123200595	Fanfani	Ken Follett	Flammarion - 1992
10	R KEN mo	93123206262	Un Monde Sans Fin	Kessel Joseph	R. Laffont - 2008
10	R KES co	93123201670	Le coup de grace	Kessel Joseph	Pion - 1965
10	R KES nu	93123201669	Nuits de Princes	Le Clezio Jean-Marie	France Loisirs - 1953
10	R LEC p	93123200655	Printemps et autres saisons : nouvelles	Gustave	Gallimard - 1989
10	R MAR tr	93123203136	Le trésor de Magouria	Martin Pascal	Presses de la Cité - 2005
10	R MOU j	93123200741	Le jardin de Badalpour	Mourad Kénizé	Fayard - 1998
10	R PAY r	93123200765	La route vers la fiancée	Paysan Catherine	A. Michel - 1991
10	R QUE n	93123200832	Les Noces barbares	Queffelec Yann	Gallimard - 1985
10	R QUI h	93123200835	L'Homme de feu	Quinnel A.J.	France-Loisirs - 1963
10	R RIG p2	93123200849	La Passion, Ginette : roman	Righini Mariella	B. Grasset - 1983
10	R ROT n	93123200867	Natara	Rothschild Nadine	Fixot
10	R ROU f	93123200868	La Femme de proie : roman	Rouart Jean-Marie	B. Grasset - 1989
10	R TRO ex	93123201735	Une extrême amitié	Troloyat Henri	La table ronde - 1965
10	R TRO l	93123200979	Les liens du sang	Troloyat Joanne	Calmann-Lévy - 1997
10	R TUR a	93123200990	Alsaciens ou les deux Mathilde (Les)	Turanne Henri De	Le Grand-livre-du-mois - 1996

MONOGRAPHIES
Fiction

NONOGRAPHIQUES - FICTION

10	R VIT ti	93123203039	La rivière engloutie	Vité Louis-Olivier	Presses de la Cité - 2005
10	RP BRU	93123200189	Le Château des poisons	Brussolo Serge	Editions du Masque - 1997
10	RP BRU	93123200188	L'artéalogue Brussolo, des merveilleux faits du preux et vaillant escuyer Gilles et des grandes aventures où il s'est trouvé en son temps.	Brussolo Serge	Le Masque - 1999
10	RP COL	93123200298	Pierre de Lune	Collins W. Wilkie	Phébus - 1995
10	RP COL	93123200299	Seule contre la loi	Collins Wilkie	Phébus - 1999
10	RP COU	93123200323	Le tueur à corde	Coulter Catherine	France Loisirs - 2000
10	RP LAI	93123200635	L'assassin est une légende	Laine Pascal	Ramsay - 1987
10	RP BAL c	93123208547	Le Camel club	Baldacci David G.	Belfond - impr. 2007
10	RP CON d	93123201174	Le dernier coyote	Connolly Michael	France Loisirs - 1995
10	RP FRE j	93123205212	Jamais je ne reviendrai	Freeman Brian	Presses de la Cité - impr. 2007
10	RP JAM a	93123207534	Alchimiste	James Peter	Brageonne - 2009
10	RP LAU t	93123207390	Tout est sous contrôle	Laurie Hugh	Sonatine éditions - DL 2009
10	RP VAR p	93123202689	Pars vite et reviens tard	Vargas Fred	Viviane Hamy - 2004
10	SF GUD c	93123205208	Le club des petites filles mortes	Gudule	Brageonne - 2008

RASED DE GRENADE

- ↓ **Boscher Michèle**
- ↓ **Chanteux muriel**
- ↓ **Galtié Christophe**

Année scolaire 2010/2011

DONNEES GENERALES
SUR LE RASED

Le réseau de Grenade :

Sa composition :

- maîtresse E : Boscher Michèle

- psychologue : Chanteux Muriel

- rééducateur : Gattié Christophe

Zone d'intervention du réseau :

La zone d'intervention représente environ 1400 élèves.
Elle comprend 12 écoles pour 57 classes.

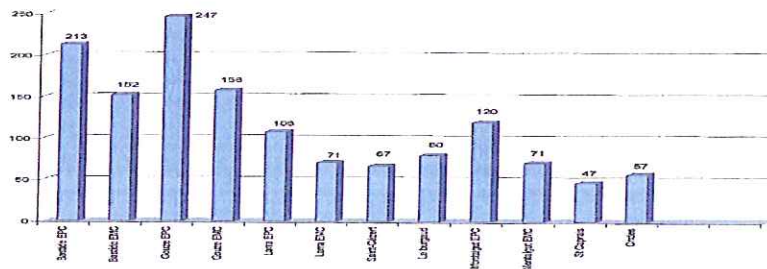
- Enseignante E : Mme Boscher Michèle
Ecoles de Grenade Bastide, Grenade Gouze, Larra, Ondes, St Caprais, Le Burgaud, St Cézert, Montaignut/Save.
Secteur de 1400 élèves environ.

- Psychologue scolaire : Mme Chanteux Muriel
Ecoles de Grenade Bastide, Grenade Gouze, Grenade St Caprais, Ondes, Montaignut, Larra, Le Burgaud, St Cézert.
Secteur de 1400 élèves environ.

- Rééducateur : Mr Gattié Christophe
Ecoles de Grenade Bastide, Grenade Gouze, Grenade St Caprais, Ondes, Montaignut, Larra, Le Burgaud, St Cézert.
Secteur de 1400 élèves environ.
Hora secteur : St Paul/Save, Bretx.

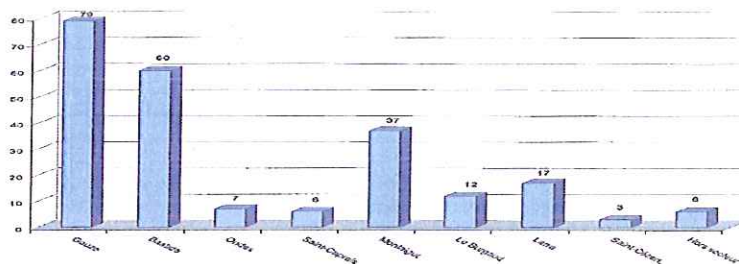
EFFECTIFS DES ECOLES DU SECTEUR POUR 2010/2011 :

ECOLES	NOMBRES DE CLASSES	EFFECTIFS
Bastide EPC	10	213
Bastide EMC	5	152
Gouze EPC	10	247
Gouze EMC	5	158
Montaignut EPC	5	120
Montaignut EMC	3	71
Larra EPC	5	108
Larra EMC	3	71
St Caprais	3	47
Ondes	3	57
St Cézert	2	67
Le Burgaud	3	80
TOTAL	57 CLASSES	1391 ELEVES



NOMBRE D'ENFANTS SIGNALÉS AU RASED PAR LES ÉCOLES :

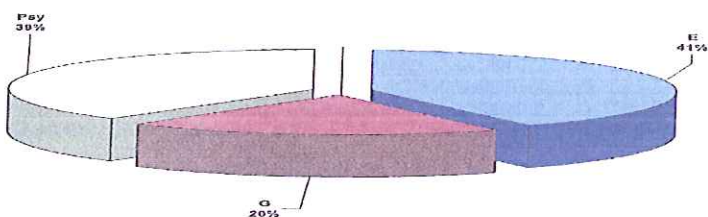
École	Nombre de demandes aïdes	%
Gouze	79	35,11%
Bastide	60	26,67%
Ondes	7	3,11%
Saint-Caprais	6	2,67%
Montalgot	37	16,44%
Le Burgaud	12	5,33%
Larra	17	7,56%
Saint-Cézerb	3	1,33%
Hors secteur	6	2,67%
Total	226	100,00%



ELEVES PRIS EN CHARGE PAR LE RASED :

TYPE DE PRISE EN CHARGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Maitresse E (aide pédagogique)	99	41%
Maitre G (aide rééducative)	48	20%
Psychologue	93	39%
TOTAL	212	100%

Prise en charge RASED

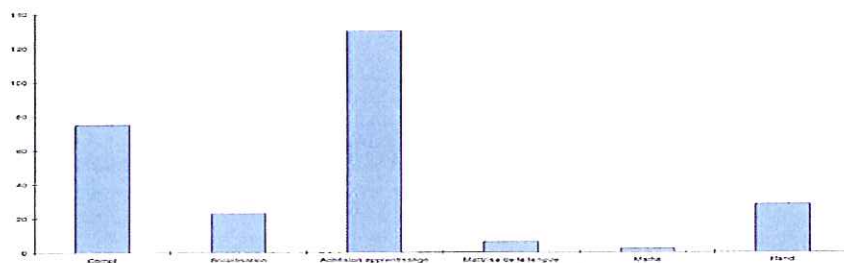


ELEVES AIDES PAR LE RASED SELON LE TYPE DE DIFFICULTE :

	Compt	Socialisation	Adhésion apprentissage	Maîtrise de la langue	Maths	Hand	Autres*	Total
Psychologue	38	2	17	4	0	28	4	93
Maitre E Grenado	6	0	99	2	0	0	0	109
Maitre G	31	21	14	0	0	0	0	66
Total	75	23	130	6	2	28	4	268

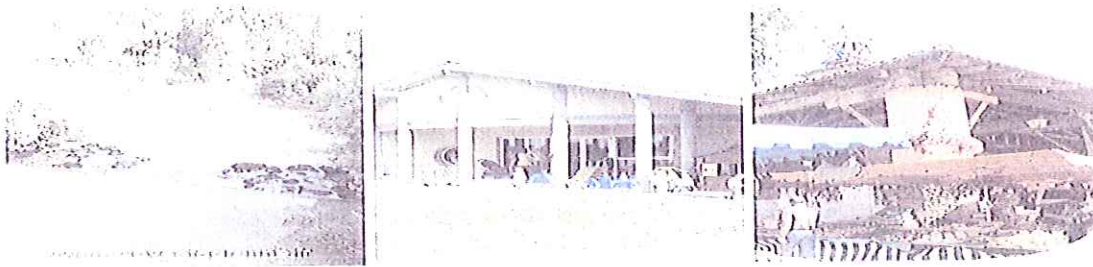
* rubrique « autres » :

Pour la psychologie, cela concerne essentiellement des bilans effectués pour des enfants précoces afin de déterminer le mieux possible le niveau de l'enfant et de le « recouper » avec les aptitudes scolaires constatées en classe.





RAPPORT D'ACTIVITÉS



Une des valeurs de notre commune est une future réussite.

En 2010, le Conseil communautaire s'est réuni à 10 reprises à Saint-Paul-sur-Save, Le Burgaud, Leira, Lauzac, Menville, Merville et aux Services techniques de la Communauté de communes (4 fois).

L'année 2010 est une année « charnière » pour notre Communauté de communes. En effet, la collectivité a dû à la fois conforter ses compétences historiques et se projeter à travers la démarche Agenda 21, dans un projet global de développement durable.

Concernant les compétences actualisées de la structure, à savoir l'accueil du jeune enfant, la voirie, la promotion économique et touristique du territoire, la collecte des déchets, la collectivité s'est attachée à définir les enjeux organisationnels et stratégiques.

La CCSSG a fait le choix d'inscrire ses projets dans un mode de développement durable, conciliant de l'enjeu planétaire et de la nécessité de décliner localement, des projets qui intègrent les trois piliers du développement durable, à savoir : la création de richesses et le développement, le « vivre ensemble » et la solidarité, la préservation des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques, les élus ont construit un plan d'actions en concertation avec les habitants du territoire.

Cette charte de développement repose donc sur une forte volonté de conserver son identité rurale pour exister à côté de l'agglomération toulousaine, créer de la richesse et de l'emploi sur place, offrir des services de bon niveau à la population et préserver la qualité de vie.

L'année 2010 a été marquée par une forte réorganisation des services du fait de la reprise en gestion directe des trois crèches du territoire. Ce qui a inclut le transfert des agents en poste dans le cadre de CDI de droit public. Suite au départ de l'une des directrices, la Communauté de Communes a recruté Karine DEBUSSCHERE, sur le grade d'Éducateur de Jeunes Enfants, pour la direction de la crèche du Citronelle en mars 2010.

Madalena Cécile CANALE qui assurait, depuis le 1^{er} novembre 2008, en tant qu'agent non titulaire, la mission de mise en place d'un Agenda 21, a été nommée le 1^{er} mai 2010 sur le grade de « Technicien supérieur territorial », à temps complet et poursuit cette mission.

La CCSSG avait fait appel en 2009 à une stagiaire, Mandana PANAH, qu'elle a souhaité recruter pour un an en CDD afin d'exercer la mission d'Animateur - coordonnateur sur le pôle Associations.

Fin 2010, le nombre d'agents au sein de la Communauté de Communes était de 87 organisés en grands pôles : Pôle Ressources Humaines et Administration Générale, Pôle Economie, Pôle Social - cadre de vie, Pôle Voirie - Aménagement Durable, Pôle Agriculture - Nouvelles Filières - Environnement, Pôle Tourisme et Associations, Pôle Communication et Informatique, Pôle Comptabilité - Finances et Pôle Agenda 21.

L'année 2010 a été marquée par le déploiement d'un nouveau logiciel de comptabilité-finances et gestion des ressources humaines.

La CCSSG s'est également lancée dans la réalisation de son document unique dans une démarche innovante de mutualisation de l'approche avec ses Communes membres. Elle s'est appuyée sur le Centre de Gestion pour effectuer le recensement des risques par unités de travail.

Les résultats du compte administratif (CA) 2010 :

L'excédent de fonctionnement cumulé est de 2 545 765,09 €
Le déficit d'investissement était de - 1 170 945,91 € (inclus les restes à réaliser). Le solde disponible après affectation au compte 1068 est donc de : 1 366 819,18 €
Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2010 a diminué : il est passé de 16,35 % à 15,95 %.

Un taux relais « Coopération Foncière des Entreprises » (en remplacement de la Taxe Professionnelle) a été fixé à 16,50 % pour l'année 2010.
L'année 2010 reste une année « charnière » du fait de l'application de la réforme de la fiscalité locale.

Les grandes décisions pour compléter :

En 2010, la CCSSG s'est dotée d'un outil informatique mutualisé, à savoir un Système d'Information Géographique qui permettra à moyen terme, de constituer une banque de données géographiques territoriale à destination de la collectivité et de ses communes.

La Communauté de Communes Savoie et Garonne s'est par ailleurs, impliquée fortement dans l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot Nord Toulousain. Parmi les objectifs majeurs de ce document figurent : le renforcement de l'attractivité des 5 bassins de vie et le fait de les rendre plus autonomes vis-à-vis de l'agglomération toulousaine. L'organisation spatiale permettrait d'accueillir 35 000 habitants supplémentaires à horizon 2030, la création de 14 000 emplois supplémentaires en atteignant le ratio 1 emploi pour 3,5 habitants, le renforcement des infrastructures de communication, la protection de l'agriculture et des espaces naturels...

La Communauté de communes a fait appel au Cabinet OPERA/INNO ISD/DBW pour la réalisation d'une étude d'opportunité préalable à la création d'une zone économique « éco qualifiée » au débouché du futur Pont sur la Garonne et de la voie latérale sur une zone d'environ 160 hectares afin d'en étudier les conditions d'aménagement.

Le Cabinet d'Etudes a présenté un diagnostic territorial (1^{ère} phase de l'étude) en proposant un positionnement thématique de la zone d'activité (valorisation des agro-ressources, éco-construction, aéronautique et services associés).



La collectivité a, également, fait appel, en 2009, au Cabinet MIDI MARKETING pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à une OMPCA (Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat). Les objectifs étant de développer des outils de dynamisation du commerce et de l'artisanat avec vitrines et d'accroître l'attractivité du territoire et son autonomie par rapport à l'agglomération toulousaine en matière de commerce. Lors du premier semestre 2010, le bureau d'études a réalisé un diagnostic présenté aux Maires en juin 2010. Cette étape de

Figure 11 - Plan de la Zone d'Activité Eco Qualifiée - Communes de Savoie - Garonne

diagnostic est un pré-requis dans le dépôt du dossier de subventions qui aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2011.

Il s'agit aussi également de mobiliser les artisans et commerçants autour de ces enjeux et de les fédérer à l'échelle Intercommunale. En début d'année 2011, l'association Intercommunale a vu le jour.

En matière économique, la commercialisation de la zone Marville II (ZAC de la Palte d'Ole) s'est poursuivie en 2010 :

- Vente d'un terrain d'une superficie de 6 992 m² à la Société TECHNIMOULES SCI EVOLUTION pour un montant de 222 485 € HT.
- Vente d'un terrain d'une superficie de 1 359 m² à l'entreprise A.L.S. pour un montant de 60 840 € HT.
- Signature d'un protocole de réservation avec la SARL MV NADALIN pour un terrain de 1480 m².
- Signature d'un protocole de réservation avec la SCI Du Château pour un terrain d'environ 1 536 m² pour y accueillir une chambre funéraire.

A la suite de la réalisation du diagnostic agricole du territoire, réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2010, la Communauté de communes a mené une réflexion sur le renforcement de la filière de maraîchage qui a déjà un ancrage territorial fort sur le secteur.



Il s'agit d'accompagner la structuration et le développement de la filière d'amont en ayant tout en étant conscients des limites d'intervention de la collectivité locale qui doit s'appuyer sur le monde agricole existant.

Les élus ont néanmoins des leviers possibles à travers la protection des zones agricoles dans leur document d'urbanisme, l'accès à l'accession foncière, le lien entre la production et la consommation via la restauration collective.
La Communauté de communes veut initier un projet « pilote » qui pourrait être dupliqué sur d'autres territoires du Nord Toulousain par la suite, pour obtenir l'effet de levier nécessaire. La collectivité souhaite traiter la question de l'accession au foncier et l'accompagnement des porteurs de projets.
Une convention de partenariat a donc été signée avec l'association FD CIVAM 31 pour la préparation d'une couveuse d'activités agricoles.

Cette couveuse permettrait de « tester » l'activité, d'apprendre à entreprendre ». Ainsi, il serait proposé aux personnes accueillies d'expérimenter leur projet agricole en se confrontant aux réalités techniques, économiques, sociales et écologiques de demain. Cette structure vise à créer un maillon supplémentaire entre la formation (lycée agricole Ondes) et l'installation.

L'objectif de réinstallation des nouveaux agriculteurs représente un facteur d'excellence pour un territoire qui souhaite réaffirmer son caractère rural. C'est la raison pour laquelle la CCSSG a déposé un dossier au titre de l'appel à projets national : Pôle d'Excellence Rurale en septembre 2010.

Figure 12 - Plan de la Zone d'Activité Eco Qualifiée - Communes de Savoie - Garonne

Dans le cadre de la compétence optionnelle de la Communauté de communes Save et Garonne « Protection et mise en valeur de l'environnement », la compétence « Gestion des cours d'eau et rivières » a été ajoutée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2010.

Egalement la « Save et son bassin versant » ont été définis comme étant d'intérêt communautaire, ce qui inclut que la Communauté de Communes siège au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval, en lieu et place des Communes actuellement membres.

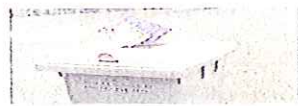
L'année 2010 est marquée par une baisse du tonnage de déchets ménagers collectés par rapport à 2009, 7 017 tonnes contre 7 087 tonnes en 2009. Les circuits de collecte ont été optimisés et réorganisés en janvier 2010. Les bennes à ordures sont désormais équipées de boîtiers GPS qui facilitent les remontées d'informations depuis le terrain et la mise en œuvre des solutions correctives.

Afin de prévenir la production de déchets ménagers, la Communauté de communes Save et Garonne souhaite apporter aux usagers une solution de traitement domestique adaptée aux déchets fermentescibles.



La mise en place d'un plan d'actions pluriannuel (2010-2012) pour la promotion du compostage individuel permettra d'atteindre un objectif d'équipement de 30 % des habitations individuelles et des ensembles collectifs (les actions engagées en 2010 concernent la formation de maîtres composteurs, l'évaluation des quantités détournées via l'identification de foyers témoins, des formations en direction des usagers autour du compostage et l'ambicompostage pour l'habitat collectif, des actions de sensibilisation sur les marchés de plein vent...)

Concernant le fil des déchets, la CCGS a poursuivi sa réflexion en choisissant de généraliser la collecte sélective en bac individuel ou collectif (selon le type d'habitat), répondant ainsi à une demande forte des habitants dans le cadre de la concertation sur l'agenda 21 : mise à disposition de bacs jaunes individuels pour une collecte en porte à porte et bacs collectifs jaunes en regroupement, avec un système de substitution des fourrés (suppression des Point d'Apport Volontaire excepté pour le verre).



Cela va inclure un réajustement du nombre de bacs et un travail sur les emplacements au cours de l'année 2011. La politique de communication devra être renforcée (embauche d'un ambassadeur du tri). Une analyse financière de l'impact du changement de système de collecte a été faite sur plusieurs années, avec également une prévision de baisse de la TEOM en parallèle.

Boulevard de la République - Communauté de Communes Save et Garonne - 31130 Grenade

En 2010, la Communauté de communes Save et Garonne a demandé au Pays Tolosan la réalisation d'un diagnostic pour la mise en œuvre d'un Programme Local de l'habitat sur le territoire de Save et Garonne. Ce diagnostic n'a pas encore été lancé.

Afin de sécuriser et d'unifier la gestion des trois crèches du territoire, il a été décidé de procéder, fin 2009, à leur reprise en gestion directe. Les associations parentales subsistent avec un rôle éducatif (lien social entre parents et professionnelles). A cet effet, la Communauté de communes a signé en 2010 (pour une durée de 3 ans) une convention partenariale avec les Associations parentales des Crèches qui définit leur nouveau rôle ainsi que les moyens qui leur seront alloués. Il s'agit de préserver leur implication afin que ces usagers ne soient pas de simples « consommateurs » de service. C'est également l'occasion de créer du lien social.

Sur le territoire Save et Garonne, 1037 enfants ont moins de 3 ans (source CAF 2009). En dehors des 101 familles fréquentant les structures collectives du territoire, il y a 223 familles en attente d'une place (inscrites sur la liste d'attente). Il est à noter que le nombre de places sur le multi-accueil de Grenade va être augmenté d'ici 2012, passant ainsi de 16 à 30 places.

L'accueil individuel est le 1^{er} mode de garde payant, avec 510 places effectives chez les assistantes maternelles. En 2009, 338 familles de Save & Garonne bénéficient des aides de la CAF sur ce mode de garde, dont 315 pour des enfants de moins de 3 ans (source CAF-2009). L'offre d'accueil individuel réelle, même si elle est largement inférieure à l'accueil théorique, apparaît largement suffisante pour couvrir les besoins de garde, le taux d'occupation des agréments étant de 69% ; il y a donc une situation de difficulté à travailler pour les assistantes maternelles, notamment sur certaines communes. Cette difficulté s'est amorcée, il y a 2 ans, malgré cela, la profession demeure attractive sur le territoire, avec cette année 35 nouveaux assistantes maternelles agréées.



La reprise de la compétence palette enfance par la Communauté de communes Save et Garonne en 2009 a permis de faciliter le partenariat entre la RAM (Relais Assistantes Maternelles) et les structures d'accueil collectif du territoire, ainsi que la transmission des informations entre les structures. Les animatrices du RAM font partie du groupe de professionnelles qui travaillent à l'attribution des places dans les structures multi-accueil de la Communauté de communes. Ce travail en commun permet d'échanger entre les divers professionnels, mieux prendre en considération les besoins des familles, avoir une vision d'ensemble de l'offre et la demande d'accueil sur le territoire, créer un équilibre entre l'offre individuelle et collective. Suite à la Commission d'attribution des places, les familles mises en attente sont systématiquement orientées sur la RAM, afin de trouver une solution d'accueil alternative à celle initialement prévue.

Par ailleurs, face au constat de la crise économique avec des difficultés plus marquées pour accéder à l'emploi, au foncier, à la mobilité et dans le cadre de l'Agenda 21, la Communauté de communes a amorcé un travail de réflexion sur l'évolution de sa compétence sociale.

Concernant l'emploi et l'insertion, il s'agit de réfléchir sur un rapprochement des structures (CBE, Point Accueil Formation Emploi) dans une logique de développement économique du territoire.

Boulevard de la République - Communauté de Communes Save et Garonne - 31130 Grenade

En 2010, la CCSSG a effectué un taux de réalisation de son programme voté très important. Elle a également mis en œuvre un programme d'entretien (curage et fossés, fauchage) permettant d'assurer l'entretien préventif des voies de façon efficace.

La CCSSG a réalisé les travaux de trottoirs suivants :

- Chemin de Landery (Lorra)
- Chemin Saint Sulpice (Grenade-sur-Garonne)
- Vieux Chemin de Lannac (Saint-Paul-sur-Save)



A également été réalisé le recollage et la réaction du chemin du Réstier (Montalguet-sur-Save) pour 221 210,50 € H.T et l'aménagement de la voie de desserte de la crèche de Broix pour 192 554,94 € H.T, financés uniquement par la Communauté de Communes.

Le tableau ci-dessous indique les principales réalisations sur 2010 :

Nom Route	Localité	Commune	Montant Travaux TTC
Châtelaux (aux fins)	aux fins Châtelaux	Daux	14 000,00 €
Garre (Chemin de la)	Chemin de la Garre	Daux	23 600,00 €
Mouline (Chemin de la)	Chemin de la Mouline	Daux	30 000,00 €
Montagne (Chemin de)	Chemin de Montagne	Grenade	38 000,00 €
Moulin (place Jean)	place Jean Moulin	Grenade	22 000,00 €
Wagram (Rue)	Rue Wagram	Grenade	7 000,00 €
Mignan (Chemin de)	Chemin de Mignan	Grenade	27 000,00 €
Reungras (Chemin de)	Chemin de Reungras	Grenade	42 000,00 €
Belfort (impasse de)	Impasse de Belfort	Grenade	1 000,00 €
Verdunien (Chemin)	Chemin Verdunien	Grenade	13 000,00 €
Saint-Sulpice (Chemin)	Chemin Saint-Sulpice	Grenade	150 000,00 €
Verdunien (Chemin de)	Chemin de Verdunien	Grenade	45 000,00 €
Pellague (Chemin de la)	Chemin de Pellague	Lorra	21 000,00 €
Duffaux (Chemin des)	Chemin des Duffaux	Lorra	51 000,00 €
Landery (Chemin de)	Chemin de Landery	Lorra	178 000,00 €
Encoste (impasse d')	Impasse d'Encoste	Lorra	30 000,00 €
Utrates (Chemin des)	Chemin des Utrates	Lannac	25 000,00 €
Pebernat (Chemin)	Chemin Pebernat	Le Burgaud	47 000,00 €
Aubets (Chemin des)	Chemin des Aubets	Le Burgaud	51 000,00 €
Ducros (Chemin de)	Chemin de Ducros	Merville	42 000,00 €
Péoullayres (Chemin de)	Chemin de Péoullayres	Merville	37 000,00 €
Juge (Chemin du)	Chemin du Juge	Merville	12 600,00 €
Cuco (Chemin de la)	Chemin de la Cuco	Merville	10 000,00 €

Reporté dans le tableau de suivi du conseil de Communauté de Communes - Grenade sur

Montlès (Chemin de)	Chemin de Montlès	Merville	22 500,00 €
Mijone (Chemin de)	Chemin de Mijone	Merville	40 000,00 €
Lencéfes (Chemin de)	Chemin de Lencéfes	Merville	111 000,00 €
Péoullayres (Chemin de)	Chemin de Péoullayres	Merville	11 000,00 €
Ratellier (Chemin du)	Chemin du Ratellier	Montalguet	265 000,00 €
Écoles (Parking des)	Parking des écoles	Montalguet	21 000,00 €
Cominet (Chemin de)	Chemin de Cominet	Ondes	37 000,00 €
Demaiselles (Rue des)	Rue des Demaiselles	Ondes	18 000,00 €
Burthe (Chemin de la)	Chemin de la Burthe	Thil	63 000,00 €

Un Plan d'Intervention sur le réseau de voies communales en cas de neige, de verglas, de vent, de tempête ou d'inondation a été adopté fin 2010.

La Commission Voies s'est appuyée sur un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé pour affiner son travail de programmation.

Enfin, la CCSSG a lancé un marché pour la réalisation d'une étude pour un schéma des déplacements doux et sécurisés du territoire et d'un plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Communauté de communes Save et Garonne et son objectif est de développer les déplacements doux comme mode de déplacement à part entière et de contribuer tant à l'amélioration de la qualité de vie qu'à celle de l'environnement.



Le 18 février 2010, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le diagnostic du territoire au regard du développement durable réalisé dans le cadre de l'Agenda 21 avant d'adopter définitivement l'Agenda 21 de Save et Garonne le 07 octobre 2010.

4 grands axes sont définis :

- Axe 1 : Créer et produire en Save et Garonne.
- Axe 2 : Vivre ensemble et être solidaires.
- Axe 3 : Préserver nos ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques.
- Axe 4 : Être complémentaires et partager.



Le texte exhaustif de l'Agenda 21 a été remis aux élus de la CCSSG et aux habitants ayant participé à la concertation.

Un document de présentation de l'Agenda 21, plus succinct a également été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Document de présentation de l'Agenda 21 de Save et Garonne

Reporté dans le tableau de suivi du conseil de Communauté de Communes - Grenade sur

L'Office de Tourisme Intercommunal a participé au salon du Tourisme à Toulouse du 05 au 07 février 2010 dans l'objectif de faire connaître l'offre touristique du territoire. Il a réorienté fortement son action en faveur de la commercialisation de produits touristiques et de la professionnalisation des prestataires, à la demande de la CCSC. Un Educ'leur à destination des prestataires a permis de créer une synergie entre eux. En créant une offre commerciale propre au territoire, autour d'un tourisme vert (produits week-end, visites guidées...). Il s'agit d'amorcer une dynamique ayant des retombées économiques pour les prestataires et le territoire dans son ensemble.



Avec l'appui de la Fédération de Randonnées, la Communauté de communes a mis en place un réseau de sentiers de Promenade et de Randonnées en concertation avec les Communes. Elle a formé des baliseurs dès la fin de l'année 2010.

L'année 2010 a également permis de mettre en place une signalisation des hébergements touristiques.

Des subventions ont été attribuées à des projets associatifs :

- Une subvention d'un montant de 500 € aux associations « Club Omnisport Veillé de la Save » et « Gym Volontaire de Brax » pour leur projet sportif nommé TRAIL NATURE « ENTRE SAVE ET GALOP » qui a eu lieu le 18 avril 2010.
- Une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association GAADO pour son projet culturel nommé « WASSAH AFRICA » qui a eu lieu du 1^{er} au 5 juillet 2010
- Une subvention d'un montant de 5 400 € à l'association CINEMA DE GRENADE pour son projet culturel nommé « FESTICINE » qui a eu lieu du 25 au 28 août 2010
- Une subvention pour Grenad'in Juniors de 4000 €.

La CCSC a souhaité participer à « l'Opération 200 000 pixels » en faisant un don de 1 300 € à la Fondation du Patrimoine pour la restauration du château de Bonrepos-Riquet.



Un annuaire qui recense toutes les associations a été réalisé et remis avec un « pack de documents CCSC » destinés aux nouveaux arrivants du territoire de Save et Garonne.

Dans la lignée de la démarche de concertation avec les habitants initiée sur l'agenda 21, un Comité Inter-associatif (CIA) a été créé afin d'engager un dialogue avec les associations : il a fait émerger des besoins de mutualisation, d'entraide, de formation et de communication entre associations. Malgré cela, le CIA souffre d'une représentation assez restreinte du tissu associatif. Le besoin d'un soutien en termes de communication apparaît important pour les associations, la CCSC a mis en place un espace dédié sur le site Internet.

Bureau d'Etudes ISC-AEMCO - Etudes communales de la Communauté de Communes Save et Garonne - 2010

Le Bureau d'Etudes ISC-AEMCO a été choisi pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un pôle nautique.

Cette étude a proposé plusieurs scénarios différents selon le territoire d'impact de cet équipement :

- Un scénario sur un territoire élargi comprenant les Communautés de communes de Save et Garonne, du canton de Cadours, du canton de Villeneuve et des communes isolées du canton de Fronton.
- Un scénario sur un territoire limité à la Communauté de communes de Save et Garonne et quelques communes limitrophes et donc la nécessité de construire deux équipements pour couvrir le Pays Tolosan.
- Un scénario intermédiaire proposant un équipement à vocation supra communautaire.
- Un dernier scénario, dit alternatif, qui propose les surfaces de plan d'eau du premier scénario avec un aménagement original : la construction d'un bassin de 25 mètres, extérieur ouvert toute l'année. Ce dernier projet est estimé à 11,2 millions d'euros HT.



La CCSC va donc interroger les collectivités voisines qui voudraient être partenaires, afin de mutualiser le coût de cet équipement.

Une demande de subventions auprès du Comité des Financiers (Région, CC31, Etat) a été déposée sur la base de cette étude d'opportunité et de pré-programmation. L'objectif étant de faire reconnaître le caractère « structurant » du projet à l'échelle du Pays Tolosan.

La CCSC a fait appel à la société COM EVENTS pour la conception et la réalisation du portail Internet de la Communauté de communes Save et Garonne. Un magazine annuel a été distribué aux habitants en juillet 2010.

Bureau d'Etudes ISC-AEMCO - Etudes communales de la Communauté de Communes Save et Garonne - 2010

Le lancement de la démarche Agenda 21 et le renforcement des compétences historiques ont contribué à faire connaître et reconnaître la Communauté de communes Savé et Garonne.

Dans un contexte complexe de réforme des collectivités territoriales, le territoire bascule progressivement vers une intercommunalité de « projets ».

Sur 2010, la Communauté de communes a continué à structurer ses compétences historiques telles que la voirie, la collecte des déchets, les crèches, le tourisme. Les choix opérés dans ces domaines (entretien préventif des chaussées pris en charge hors pool routier, optimisation du service de collecte et réflexion sur le porte à porte, reprise en gestion directe des crèches, réorientation vers de la commercialisation touristique...) sont venus conforter l'institution.

En parallèle, si la Communauté de communes veut conserver son identité rurale pour « exister » à côté de la métropole toulousaine, le territoire ne doit pas simplement être vécu comme une fédération de communes, mais bien comme une institution portouse d'un projet de développement global et cohérent.